

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DE LA COMMUNE DE HAUTMONT

Chaque année, la Commune détermine les résultats de l'exercice budgétaire écoulé, c'est-à-dire le solde positif ou négatif entre ses dépenses et ses recettes. Si les recettes sont supérieures aux dépenses, le résultat est alors positif, le bénéfice est reporté sur l'année suivante pour réaliser davantage d'actions et de projets. Si en revanche les dépenses sont supérieures aux recettes, le résultat est alors négatif, le déficit devra être comblé sur l'exercice suivant.

La Ville dispose de plusieurs budgets, le résultat présenté regroupe l'ensemble de ces budgets.

1/ Les résultats de l'exercice 2024 :

Pour 2024, le résultat dégagé par la Commune est positif ; les recettes étant donc supérieures aux dépenses : 6 607 357,82 millions d'euros.

Budgets	Résultats 2024
Budget Général	6 605 983,39 €
Budget Annexe Port à Sec	1 374,43 €
TOTAL	6 607 357,82 €

Ce résultat positif de l'exercice 2024 va être reporté sur l'exercice 2025 offrant ainsi des marges de manœuvre supplémentaires pour les actions et projets de cette année-là.

Mais l'analyse des seuls résultats n'est pas suffisante pour juger de la solidité financière, et l'analyse d'un certain nombre de ratios financiers est indispensable.

2/ Les principaux ratios financiers de la Commune au 31/12/2024

A la clôture de l'exercice 2024, la Commune de HAUTMONT présente, pour l'ensemble de ses budgets, les ratios financiers ci-dessous :

Ratios d'information financière	Signification des ratios	Chiffres de la Commune pour 2024	Chiffres de la moyenne nationale de la strate	Analyse
Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des dépenses en euro consacré par la commune pour un habitant.	982 € par habitant	1 203 € par habitant	La commune consacre 982 € par habitant, soit moins que la moyenne de la strate, ce qui s'explique notamment par une richesse moindre de la Commune dans ses recettes. Le ratio n°2 ci-dessous le montre.
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population	il mesure la part que l'impôt perçu par la Commune représente par habitant	418 € par habitant	661 € par habitant	La Commune dispose d'une ressource fiscale par habitant inférieure à la moyenne observée. Elle dispose donc de moins de ressources que les communes de même strate.
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des recettes encaissées par la Commune par habitant	1 223 € par habitant	1 415 € par habitant	Le montant des recettes encaissées par habitant de la Commune est légèrement inférieur à la moyenne de la strate, ce qui confirme les constats des 2 ratios précédents. La dotation de solidarité urbaine perçue par la Commune, et versée par l'Etat, permet de compenser partiellement la faiblesse de nos recettes liées aux impôts.
Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population	il mesure la part de budget consacré en investissement par la Commune pour un habitant	1 267 € par habitant	364 € par habitant	La Commune réalise chaque année un effort d'investissement significatif et ce ratio en témoigne puisque le montant consacré en investissement par habitant est largement supérieur à celui de la moyenne de la strate.
Ratio 5 : Encours de dette / population	il mesure le poids de la dette contracté par la Commune par habitant	1 374 € par habitant	820 € par habitant	La dette de la Commune est significative. Bien qu'elle ait diminué depuis 2020, elle demeure élevée en raison de l'ampleur du programme ANRU et des travaux réalisés sur le Port à Sec ces dernières années. Depuis 2020, la Commune a entrepris une démarche de désendettement qui commence à porter ses fruits.
Ratio 6 : Dotation Globale de Fonctionnement / population	il mesure le montant de la dotation versée par l'Etat et perçue par la Commune pour un habitant	550 € par habitant	175 € par habitant	La Commune perçoit chaque année, comme toutes les communes, une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Celle perçue par la Commune, rapportée à la population, est supérieure à la moyenne de la strate. La Ville fait partie des communes qui perçoivent un niveau de dotations plus élevé, en raison de la situation fragile du territoire communal, et ce qui permet de compenser, au moins partiellement, le niveau du produit fiscal par habitant moins

Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses en personnel dans le budget des dépenses de fonctionnement	41,68 %	58,90 %	On constate que la Ville n'est pas en sur-effectif puisqu'elle dispose d'un ratio inférieur à celui des villes de même taille.
Ratio 8 : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part que représentent les dépenses de fonctionnement et la dette sur le budget des recettes de fonctionnement	92 %	91,20%	Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne de la strate car il tient compte du remboursement de la dette, et comme évoqué précédemment, le niveau d'endettement est encore élevé. Toutefois, ce ratio ne cesse de diminuer depuis le début de la mandature.
Ratio 9 : Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses d'équipement brut financée par les recettes de fonctionnement.	103,59 %	25,70 %	Ce ratio permet d'apprécier l'effort d'équipement de la commune par rapport à ses ressources courantes.
Ratio 10 : Encours de dettes / recettes réelles de fonctionnement	il mesure le poids de la dette de la Commune	112,37 %	68 %	Ce ratio permet de mesurer le niveau d'endettement de la Commune. Ce taux est à mettre en parallèle de la dette par habitant. Il est élevé, mais comme évoqué ci-dessus, la Commune s'est engagée dans un processus de désendettement.
Ratio 11 : Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir.	19,56%	13,3%	Ce ratio mesure le niveau d'épargne de la commune, c'est-à-dire son autofinancement disponible pour régler sa dette et financer ses investissements. On constate que le taux d'épargne de la commune est supérieur à celui des communes de même strate, ce qui témoigne de la santé financière correcte de la commune.

*Communes entre 10 000 et 20 000 habitants

Source: DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion, opérations réelles

L'examen de ces ratios et leur mise en perspective par rapport à la moyenne du segment révèlent que la Commune possède une solide capacité à autofinancer ses investissements. Cela est à la fois pertinent et essentiel, étant donné le niveau élevé de son endettement.

En 2024, le montant investi s'élève à 18,34 millions d'euros, soit une progression de 253 % par rapport à l'exercice 2023 :

Après une période d'études sur l'ensemble des projets, les phases opérationnelles ont été lancées avec des travaux importants de réhabilitation ou de construction.

Taux de réalisation qui traduit l'effort significatif de la commune pour :

- entretenir et rénover le patrimoine, qu'il soit bâti ou routier
- construire de nouveaux équipements au profit de la population hautmontoise (comme le Stade Jean Damien), des jeunes de la Commune

En investissement, l'engagement est manifeste, avec un ratio de dépenses d'équipement par habitant qui dépasse nettement celui des communes de même strate, ce qui témoigne de la détermination de la ville à être proactive en matière d'investissement.

En 2024, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, avec une augmentation d'environ 2,62%, ce qui est inférieur à l'évolution du bloc communal qui s'élève à 4,4%.

L'étude des ratios ci-dessus montre que la masse salariale est bien inférieure à la moyenne de la strate et que les dépenses augmentent en raison de :

- d'une inflation des prix
- d'une augmentation de certaines charges incompressibles telles que les assurances par exemple
- d'une hausse des intérêts de la dette liée à la hausse du taux du Livret A : En effet, la plupart des emprunts souscrits pour l'ANRU sont à taux variables adossés au Livret A.

De plus, comme chaque année, la Commune bénéficie d'un niveau élevé de dotations de l'État, compte tenu de la situation fragile de son territoire et d'un niveau de recettes fiscales inférieur à celui des autres communes.

Pour être tout à fait complet et exhaustif sur la situation de la commune, ses résultats et son évolution, il convient de s'attarder sur les niveaux d'épargne de la commune et sa capacité à se désendetter.

3/ L'épargne et la capacité à se désendetter de la Commune

Il s'agit là d'éléments essentiels qui permettent de vérifier que la Commune se « porte » bien financièrement et qu'elle maîtrise son endettement, dans un contexte budgétaire de plus en plus délicat.

	Résultats 2023	Résultats 2024
Epargne brute	5,08 Millions €	3,9 Millions €
Capital à rembourser au 31 décembre	2,49 Millions €	2,5 Millions €
Epargne nette	2,4 Millions €	1,4 Millions €
Capacité de désendettement (en années)	5,02 ans	6,7 ans
Taux d'endettement (en %)	133 %	147 %

Avant d'entamer l'analyse et la lecture de ce tableau, ci-dessous figure une définition de chacun des concepts repris.

Epargne Brute : Elle correspond, en fin d'exercice, à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence doit permettre de couvrir le capital de la dette à rembourser sur l'exercice, il s'agit d'une obligation.

Epargne Nette : Elle correspond à l'épargne brute obtenue ci-dessus, à laquelle on soustrait le capital de la dette à rembourser sur l'exercice. Le solde doit être au minimum égal à zéro et au mieux être positif. Ce solde positif constitue une ressource propre de la Commune qu'elle affecte à ses dépenses d'investissement. Il est donc essentiel que les épargnes brute et nette soient les plus importantes possibles, et ces deux éléments sont donc deux indicateurs essentiels sur la situation financière de la Commune et sa capacité à investir.

Capacité de désendettement : Elle correspond au nombre d'années nécessaires à la Commune pour rembourser intégralement sa dette, si elle n'investit pas et qu'elle consacre toute son épargne au remboursement. Le seuil d'alerte se situe à 11 ans. Plus le nombre d'années est faible, plus la situation de la Commune par rapport à sa capacité à se désendetter est bonne.

Au regard de ces explications, l'analyse des données financières de la Commune se présente comme suit : L'épargne brute est nettement positive.

Cependant, l'augmentation des charges incompressibles, combinée à une progression plus modérée des recettes, conduit à une contraction en 2024. Le dynamisme des bases fiscales ne compense pas les hausses de prix dues à l'inflation, ni l'importante augmentation des dépenses incompressibles.

Pour 2025, l'objectif sera d'améliorer ce niveau d'épargne en maîtrisant les dépenses, afin de réduire l'impact des charges incompressibles auxquelles la Commune doit faire face.

Le taux d'endettement du budget principal s'élève à 47%, ce qui est très satisfaisant, bien que le taux consolidé soit plus élevé (147%) en raison de l'intégration de la dette des budgets annexes. En effet, le Port à Sec et l'ANRU ont un impact significatif sur l'endettement. Toutefois, la capacité de désendettement en données consolidées est de 6,7 ans, ce qui est largement inférieur au seuil d'alerte fixé à 11 ans. Pour le seul budget principal, cette capacité de désendettement est inférieure à un an.

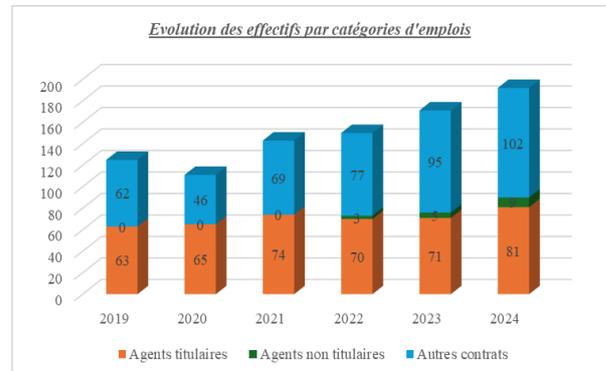
Le bilan budgétaire de l'exercice 2024 démontre qu'il est possible de concilier rigueur budgétaire et investissements ambitieux. Néanmoins, il convient de prendre en compte l'impact de l'augmentation des dépenses incompressibles et des intérêts sur les prêts à taux variable pour les exercices à venir.

4/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

En 2024, les charges de personnels s'élèvent à 5,82 millions d'euros, soit 415 € par habitant ce qui est inférieur aux communes de même strate dont la moyenne s'élève à 720 €.

La collectivité est composée de 192 agents dont :

- 81 titulaires
- 9 contractuels sur emplois permanents
- 102 autres contrats



L'évolution des effectifs en 2024 résulte :

- de l'accroissement des activités saisonnières (centres aérés, classes de neige, ...) ;
- de l'accroissement de la fréquentation des cantines scolaires ;
- de recrutements dans des secteurs clés tels que l'urbanisme, la commande publique, ou encore l'accueil.